

ANNEXE 5 : SPECIFICITES POUR LES SALLES DE CONFERENCES ET DE REUNIONS

1 – DESTINATION DE L'EQUIPEMENT

La salle de conférence et de réunions située dans l'Espace Intercommunal Centre Tarn est un équipement qui offre :

Salle de conférence : 110m², capacité de 117 places assises. Il s'agit d'une salle en configuration théâtre, elle est équipée en matériel visioconférence, audio-visuel, accès internet grâce à la Wi-Fi. Elle peut être séparée en 3 petites salles grâce à des cloisons mobiles :

Salle 1 : destinée aux réunions jusqu'à 16 personnes en configuration « U » avec systèmes de projection, sonorisation et connexion wifi, superficie 29 m².

Salle 2 : permet l'organisation de réunions jusqu'à 20 personnes en configuration « U » avec systèmes de projection, sonorisation et connexion wifi , superficie 41 m² .

Salle 3 : pour les réunions jusqu'à 16 personnes en configuration « U » avec un système de projection, sonorisation et connexion wifi, superficie 30 m².

Salle 4 : pour les réunions, jusqu'à 12 personnes en configuration « U » avec un système de projection, avec possibilité de mise à disposition de mallettes informatiques, jusqu'à 10 ordinateurs (forfait supplémentaire), superficie 28 m²

Salle 5 : pour les réunions, jusqu'à 10 personnes en configuration « U », superficie 17 m².

Hall principal : jusqu'à 100 personnes en réception (modalités d'utilisation très contraintes en raison des croisements des publics).

2 – CONDITIONS D'ACCES

L'accès aux salles de réunions et de conférence de l'Espace Intercommunal Centre Tarn est ouvert selon les conditions figurant au présent règlement :

Il convient d'avoir formulé une demande spécifique auprès du service du service accueil de l'Espace Intercommunal Centre Tarn, avoir visé la convention d'occupation précaire du domaine public, et en avoir accepté les conditions (fournir, entre autre, une attestation d'assurance pour l'occupation des locaux), être à jour des versements de redevances.

Pour les repas : jusqu'à 20 personnes en configuration de repas assis, jusqu'à 50 personnes en configuration de buffet "debout" dans la salle de conférence, jusqu'à 100 personnes dans le hall principal, les autres prestations de restaurations seront orientées vers des établissements de proximité, tout repas devra être fourni par un professionnel inscrit au registre des commerces.

3 - TARIFS

Désignation	Superficie	Capacité Config. en "U"	Equipement	Tarifs			
				1 heure	1/2 journée	Journée	Forfait 2 jours
Salle plénière	110 m ²	117 personnes	Matériel audiovisuel	50€	90€	160€	260€
Salle 1	28.6 m ²	16 personnes	Matériel audiovisuel	25€	35€	55€	80€
Salle 2	41.3 m ²	20 personnes	Matériel audiovisuel	25€	35€	55€	80€
Salle 3	30.3 m ²	16 personnes	Matériel audiovisuel	25€	35€	55€	80€
Salle 4	28 m ²	12 personnes	Matériel audiovisuel	25€	35€	55€	80€
Salle 5	17 m ²	10 personnes	Matériel audiovisuel	25€	35€	55€	80€
Hall principal & patio extérieur	Rez-de-chaussée	100 personnes debout	Matériel audiovisuel	160€ forfaitaire			

Le tarif pourra être réduit de 20% (sur la base de la grille adoptée), et jusqu'à 50% pour les associations du territoire qui présentent un projet d'intérêt communautaire. Les partenaires internes bénéficieront d'un tarif avantageux de 50% des montants votés dans la grille tarifaire « grand public » pour la location de salles uniquement.

Informations générales (pas de remise sur ces pratiques tarifaires) :

- Des frais de gestion pourront entraîner une augmentation du prix (agent d'entretien : forfait ménage 30€)
- Lorsque les salles sont occupées hors des heures d'ouverture de l'Espace Intercommunal Centre Tarn, la présence d'un technicien est obligatoire et facturée au temps de présence pour un forfait de 20€/heure. Toute heure entamée sera due.
- Dans le cadre de la mise à disposition de mallettes informatiques, jusqu'à 10 ordinateurs sont disponibles et installés par les services de l'Espace Intercommunal Centre Tarn. Le forfait applicable est de 100€ par jour d'utilisation des 10 postes et 50€ par jour d'utilisation de 5 postes .
- Des prestations supplémentaires peuvent être proposées aux utilisateurs, notamment la réservation d'un traiteur ou d'un restaurant, le service du café d'accueil, la fourniture de photocopies... Il convient de se référer aux tarifs applicables aux usagers de l'Espace Intercommunal Centre Tarn (pages 4, 5 et 6 du présent règlement intérieur).

Les règlements se feront à la réception de la facture par le client et du titre de recettes envoyé par le Trésor Public.

4 - UTILISATION DU MATERIEL ET DES LOCAUX

L'utilisation d'autres espaces non réservés au préalable et n'ayant pas fait l'objet de la mise en place d'une convention d'occupation précaire du domaine public ne sera pas autorisée.